



Information sur l'installation en france

Par **ilyas**, le **26/08/2016** à **19:16**

bonjour,
j'aurai besoin de quelque conseil voila je suis une enseignante universitaire algérienne (exactement de la Kabylie). J'ai 40 ans, mariée avec 2 enfants (11 ans et 5 ans). Vu la situation dégradable de notre payé, sachant qu'après 11 ans travail on se permet même pas au minimum et nous n'avons même pas notre propre maison. Nous avons décidé moi et mon mari s'installer en France. Est-ce qu'un jour nous pourront avoir nos papiers avec l'aide ou pas d'un avocat ? Ou bien pouvez vous me conseiller que dois-je faire. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **fabrice58**, le **26/08/2016** à **20:16**

Les raisons qui vous poussent à partir sont personnelles.
Il ne suffit pas de décider de vous installer en France pour que cela se réalise et avant de songer à faire appel à un avocat, il faut vous renseigner au consulat de France pour connaître les conditions.
La France étant un état souverain, le gouvernement français est seul maître de la décision et pour espérer décrocher un visa puis un titre de séjour, il vous faudra trouver du travail, sachant que vous ne serez pas les seuls à en chercher.

cdt

Par **youris**, le **26/08/2016** à **20:50**

bonjour,
je partage la réponse précédente.
comme pour tous les état souverains, il existe des conditions d'immigration.
pour obtenir un visa long séjour pour s'établir en france, il faut que le demandeur ait un métier dit en tension, car la situation de l'emploi en france (près de 4 millions de personnes à la recherche de travail en france) ne permet pas d'accueillir tout le monde sachant que l'europe est contraint d'accueillir tout les migrants en provenance d'afrique ou moyen orient.
je ne pense pas que le métier d'enseignant en universités soit en métier en tension.
il faut vous renseigner auprès d'un consulat de france ou chercher un pays qui recherche des immigrants comme le canada.
salutations